

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 15 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-09-024

Objet de la délibération :

COMMUNE DE MONTROND
LES BAINS -PRESENTATION
DU DOSSIER DE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES -
RENOUVELLEMENT DES
RESEAUX D'EAUX USEES ET
D'EAU POTABLE ET
EXTENSION DU RESEAU
D'EAUX USEES - CHEMIN
URFE

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

LICTEVOUT François-Xavier

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- ☐ Sous-Préfecture
- ☐ Trésorerie de Feurs
- ☐ Cabinet MERLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025
Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : COMMUNE DE MONTROND LES BAINS -PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES -RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE ET EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES - CHEMIN URFÉ

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées situés sur la commune de Montrond les Bains- Chemin d'Urfé, établi par le bureau d'étude GROUPE MERLIN, est présenté aux membres du Bureau Syndical.

Les travaux principaux sont les suivants :

Assainissement :

- > La fourniture et la pose de collecteurs en fonte DN300mm sur 175 ml, y compris les terrassements et remblaiements nécessaires,
- > La fourniture et la pose de collecteurs en fonte DN200mm sur 50 ml, y compris les terrassements et remblaiements nécessaires,
- > La fourniture et la pose de 6 regards de visite en béton préfabriqué Ø1000mm. Les dispositifs de fermeture seront en fonte classe D400 85kg,
- > Le raccordement aux réseaux existants en aval et en amont, y compris dépose des conduites amiante-ciment gênantes,
- > La création de 4 branchements particuliers d'eaux usées à raccorder au nouveau collecteur. Fourniture et pose de conduites en PVC CR16 Ø160mm, de boîte de raccordement PVC Ø315mm avec un tampon hydraulique en fonte et mise en place de bouchons hermétiques en attente des travaux de mise en séparatif en domaine privé,
- > La réfection définitive de la tranchée en béton au niveau du carrefour avec la route des Gravières, dosé à 350 kg/m3,
- > Le comblement de la canalisation existante par du béton hyperplastique,
- > La remise en état des terrains privés avec réensemencement de l'emprise des travaux.

Eau potable

- > La fourniture et la pose de 25 ml de conduite provisoire en PEHD Ø 40mm série eau potable,
- > Le raccordement de 3 branchements particuliers en PEHD Ø 32mm sur la conduite provisoire et définitive,
- > La fourniture et la pose de 55 ml de conduite en fonte ductile DN100mm, y compris les terrassements et remblaiements nécessaires en tranchée commune avec l'assainissement,

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

Eau Potable

- Rue d'Urfé : 25 747.70 €

Eaux usées

- Rue d'Urfé : 63 059.04 €
- Terrain privé : 133 687.37 €

Total travaux : 222 494.11 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025
Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le bilan financier estimatif global de l'opération est le suivant :

RECAPITULATIF DES DEPENSES HT	EU rue d'Urfé	EU terrain privé	Total EU	AEP rue d'Urfé	Total EU + AEP
Total HT Travaux (AVP)	63 059.04 €	133 687.37 €	196 746.41 €	25 747.70 €	222 494.11 €
Maîtrise d'œuvre	4 630.14 €	9 816.07 €	14 446.21 €	1 890.54 €	16 336.75 €
Levés Topographiques	297.59 €	630.90 €	928.49 €	121.51 €	1 050.00 €
Diag amiante/HAP	731.37 €	0.00 €	731.37 €	298.63 €	1 030.00 €
Contrôles après travaux	2 200.00 €	2 300.00 €	4 500.00 €	800.00 €	5 300.00 €
Divers	781.86 €	1 465.66 €	2 247.52 €	341.62 €	2 589.14 €
Total HT Dépenses	71 700.00 €	147 900.00 €	219 600.00 €	29 200.00 €	248 800.00 €

Monsieur le Président explique que le montant de rémunération définitive est de 16 336.75 € HT, suite aux deux devis signés.

Le dossier de consultation des entreprises est soumis à l'avis des membres du bureau syndical.

Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☒ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- ☒ Disent que des crédits sont prévus aux budgets Eau et Assainissement 2025,
- ☒ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article L2120-1 du code de la commande publique,
- ☒ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ☒ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y réfèrent.

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Fait à Montrond les Bains, le 22 septembre 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025
Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

